

Séance ordinaire du conseil municipal de Piedmont du 3 mai 2021 à 19h00. Compte tenu des restrictions imposées par les autorités sanitaires relativement au COVID-19, la séance a été tenue par voie de visioconférence. La séance a également été diffusée en direct via le site Facebook de la municipalité.

La séance a eu lieu sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon, à laquelle étaient présents mesdames et messieurs les conseillers Diane Jeannotte, Pascale Auger, Claudette Laflamme, Daniel Houde, Claude Brunet et Pierre Salois.

Était aussi présente : Mme Sylvie Dupuis, directrice générale adjointe

MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021 À 19H00

ORDRE DU JOUR

1. **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021**
5. **ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET DES COMPTES PAYÉS AU 3 MAI 2021**
6. **CORRESPONDANCE**
 - 6.1 Subvention d'emplois d'été;
7. **ADMINISTRATION**
 - 7.1 Proclamation de la semaine de la santé mentale;
 - 7.2 Convention de règlement – bris d'aqueduc survenu sur la 117;
 - 7.3 Autorisation d'enchérir – Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes;
 - 7.4 Mandat à la firme Z&D architectes pour la réalisation des plans et devis de la future salle communautaire;
 - 7.5 Adhésion à l'organisme « Mesures Alternatives des Vallées du Nord »;
 - 7.6 Octroi d'une aide financière de 300\$ à l'école Augustin Norbert Morin dans le cadre de leur Gala Méritas;
8. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 8.1 Octroi d'un mandat pour services professionnels à Gestion de projets Marca inc;
 - 8.2 Embauche d'une personne salariée temporaire au poste de journalier;

9. RÈGLEMENTS

- 9.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #878-21 décrétant des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire et du remplacement de la conduite d'aqueduc sur le chemin des Cailles et un emprunt de 155 000\$ pour en acquitter le coût;
- 9.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #876-21 concernant le contrôle animalier sur le territoire de la municipalité de Piedmont

10. TRAVAUX PUBLICS

- Informations par le conseiller responsable, monsieur Claude Brunet;
- 10.1 Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'un excavateur;
 - 10.2 Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'un camion porteur 6 roues avec chasse -neige et benne en U;
 - 10.3 Acquisition d'une remorque 25 pieds pour excavateur
 - 10.4 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage;
 - 10.5 Réalisation d'un stationnement sur le chemin du Pont;

11. URBANISME

- Informations par la conseillère responsable, madame Pascale Auger;
- 11.1 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 15 avril 2021;
 - 11.2 Autorisation de signature d'une transaction avec la Fiducie Benoit Dumoulin;

Demands d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 11.3 PIIA – 2021-0025 – Lot 5 002 273, chemin des Faucons (Zone R-2-202) – Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale ;
- 11.4 PIIA – 2021-0026 – 250, chemin de la Montagne (Zone R-2-202) – Modification des couleurs du revêtement extérieur et toiture
- 11.5 PIIA – 2021-0027 – 258, chemin du Bois (Zone R-1-229) – Construction d'un garage détaché
- 11.6 PIIA – 2021-0028 – 269, chemin Beaulne (Zone R-1-229) – Changement de couleur rampes et balustres de la galerie avant
- 11.7 PIIA – 2021-0029 – 299, chemin Beaulne (Zone R-1-232) – Changement de revêtement extérieur, toiture, fenêtres et galerie du bâtiment principal ainsi que la construction d'un garage détaché
- 11.8 PIIA – 2021-0031 – 585, boulevard des Laurentides (Zone C-3-254) – Enseignes sur poteaux et posées à plat sur le bâtiment « Commerces Lacena et BLVD Céramique et robinetterie »
- 11.9 PIIA – 2021-0033 – 770, boulevard des Laurentides (Zone C-1-208) – Changement des enseignes de pré-menu et menu du service à l'auto «Tim Horton's»
- 11.10 PIIA – 2021-0034 - Lot 5 198 198 (terrain 29), Havre des falaises (Zone C-1-208) – Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale

11.11 PIIA – 2021-0037 – 485, boulevard des Laurentides (Zone C-4-123) – Reconstruction d'un garage détaché et construction d'un poulailler « Café boulangerie – Merci la Vie »

Demande de dérogation mineure

11.12 Dérogation mineure - 2021-0035 – Lot 5 002 273, chemin des Faucons (Zone R-2-202) – Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale;

12. **ENVIRONNEMENT**

- Informations par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte;

13. **FINANCES**

- Informations par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme;

14. **LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR**

- Informations par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde;

14.1 Offre de services – Infographie/Graphisme/Production pour panneaux circuit historique

15. **RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PIEDMONT/SAINT-SAUVEUR**

- Informations par le conseiller responsable, monsieur Pierre Salois;

15.1 Autorisation – Abrogation de règlements d'emprunt – Régie d'assainissement des eaux usées (RAEU);

16. **COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- Informations par le conseiller responsable, monsieur Pierre Salois;

17. **INFORMATIONS DIVERSES**

18. **VARIA**

18.1 Signature de l'«Entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle»;

18.2 Demande de libération de garantie financière – Le Millésime phase 2;

19. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

20. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

13572-0521

Résolution - Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Brunet, appuyé par Claudette Laflamme et résolu que l'ordre du jour soit accepté avec les modifications suivantes :

- Le retrait du point 10.1 Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'un excavateur;
- L'ajout du point 18.1 Entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle;
- L'ajout du point 18.2 Demande de libération de garantie financière – Le Millésime phase 2.

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

Suivi de la dernière séance

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance du conseil.

Période de questions

Le conseil municipal recevra les questions des citoyens par courriel à l'adresse mairie@piedmont.ca.

13573-0521

Résolution – Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021

Il est proposé par Daniel Houde, appuyé par Diane Jeannotte et résolu que le procès-verbal de la séance du 6 avril 2021 soit accepté avec la correction suivante :

- À la résolution #13536-0421 adoptée le 06-04-2021 pour y lire : ... le 09-03-2021 sous le #423 de ses minutes au lieu du 10-03-2021 sous le #425 de ses minutes ...

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

13574-0521

Résolution – Acceptation des comptes payables et des comptes payés au 3 mai 2021

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par la trésorière;

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Claude Brunet et résolu que les comptes payables au 3 mai 2021 au montant de 317 149.85 \$ et les comptes payés au 3 mai 2021, au montant de 16 430.88 \$ soient acceptés tels que présentés.

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, madame Sylvie Dupuis, trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires ou extra budgétaires sont disponibles pour les fins desquelles les dépenses décrites dans cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

Sylvie Dupuis, trésorière

CORRESPONDANCE

Subvention d'emplois d'été

ADMINISTRATION

13575-0521

Résolution – Proclamation de la semaine de la santé mentale

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne pour la santé mentale- Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

CONSIDÉRANT que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

CONSIDÉRANT que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

Il est proposé par Diane Jeannotte, appuyé par Claudette Laflamme et résolu que la municipalité de Piedmont proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens et les entreprises à *#Parlerpourvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13576-0521

Résolution - Convention de règlement – bris d'aqueduc survenu sur la 117

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a subi un bris majeur d'aqueduc sur le boulevard des Laurentides (Route 117) le ou vers le 30 mars 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une indemnité au Ministère des Transports afin d'acquitter les frais de ce bris;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports ne reconnaît aucune responsabilité, mais accepte de signer une convention de règlement;

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Claude Brunet et résolu que la Municipalité **ACCEPTE** l'indemnité de soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-deux dollars et quarante-cinq cents (68 882.45\$) en règlement complet et final pour la réclamation suite à l'événement «bris d'aqueduc» survenu le ou vers le 30 mars 2020 sur le boulevard des Laurentides (Route 117) et autorise madame Sylvie Dupuis, directrice générale adjointe à signer la convention de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13577-0521

Résolution – Autorisation d'enchérir – Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

CONSIDÉRANT que la Municipalité, par sa résolution no1353-0421 adoptée lors de la séance du 6 avril 2021, a transmis au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT que la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au bureau de la MRC le **15 SEPTEMBRE 2021**;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces

immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**AUTORISER** madame Sylvie Dupuis, directrice générale adjointe ou, en son absence, madame Nathalie Guesthier, adjointe à la trésorerie, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 15 septembre 2021, à enchérir, pour et au nom de la Municipalité, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13578-0521

Résolution – Mandat à la firme Z&D architectes pour la réalisation des plans et devis de la future salle communautaire

ATTENDU la volonté partagée de la MRC et la municipalité de Piedmont afin que cette dernière puis signer un bail à long terme avec la MRC pour opérer la salle polyvalente et y apporter des modifications importantes tant pour répondre aux besoins de la municipalité que ceux de la MRC;

ATTENDU la proposition obtenue de Z&D architectes au montant de 40 000\$;

ATTENDU que les plans et devis sont nécessaires à la conclusion du bail et de l'entente à venir et que le mandat prévoit notamment d'assurer une coordination des travaux extérieurs qui seront réalisés cette année sur le site par la MRC.

Il est proposé par Pierre Salois, appuyé par Claudette Laflamme et résolu de confier la réalisation des plans et devis pour la salle communautaire de Piedmont à Z&D architectes et d'autoriser le directeur général à signer l'offre obtenue jointe aux présentes au montant de 40 000 \$ plus taxes à financer au surplus libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13579-0521

Résolution - Adhésion à l'organisme « Mesures Alternatives des Vallées du Nord »

ATTENDU QUE l'adhésion à l'organisme « Mesures Alternatives des Vallées du Nord » permet à la municipalité de se prévaloir gratuitement d'un service facile d'accès et confidentiel pour prévenir, gérer ou régler les situations dérangeantes telles que chicanes de voisins, conflits interpersonnels, problèmes de bruits, de vols, d'intimidation, etc.

ATTENDU QUE la municipalité est membre depuis de nombreuses années;

ATTENDU QUE le coût unitaire au prorata de la population est de 3330 citoyens X 0.56\$.

Il est proposé par Daniel Houde, appuyé par Diane Jeannotte et résolu de **RENOUVELER** l'adhésion de la municipalité à « Mesures Alternatives des Vallées du Nord » pour la période d'avril 2021 à mars 2022, au coût de 1 864.80\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution – Octroi d’une aide financière de 300\$ à l’école Augustin Norbert Morin dans le cadre de leur Gala Méritas

ATTENDU QUE la Municipalité désire octroyer une aide financière à l’école Augustin Norbert Morin dans le cadre de leur Gala Méritas;

13580-0521

Il est proposé par Daniel Houde, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d’**ACCEPTER** que la demande de don de 300\$ soit fait à l’école Augustin Norbert Morin dans le cadre de leur Gala Méritas.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

13581-0521

Résolution - Octroi d’un mandat pour services professionnels à Gestion de projets Marca inc

ATTENDU QUE le poste de directeur du service des travaux publics est vacant depuis le 19 décembre 2020;

ATTENDU QUE les démarches entreprises jusqu’à présent n’ont pas permis de trouver un remplacement afin d’assumer ces fonctions;

ATTENDU le mandat octroyé le 1^{er} février 2021 sous la résolution 13476-0221 à «Gestion de projets Marca inc ». pour assumer les fonctions de directeur des travaux publics par intérim;

ATTENDU QU’il y a lieu de reconduire ce mandat jusqu’à l’engagement du nouveau directeur;

Il est proposé par Claude Brunet, appuyé par Diane Jeannotte et résolu de **RECONDUIRE** le mandat pour services professionnels à « Gestion de projets Marca inc » afin d’assumer les fonctions de directeur des travaux publics par intérim, selon les conditions décrites dans l’offre de services transmise le 28 janvier 2021 pour un montant maximum supplémentaire de 40 000\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

13582-0521

Résolution – Embauche d’une personne salariée temporaire au poste de journalier

ATTENDU le besoin en personnel au service des travaux publics pour la saison estivale;

ATTENDU la vacance d’un poste temporaire à combler;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics par intérim;

Il est proposé par Claude Brunet, appuyé par Claudette Laflamme et résolu d’**EMBAUCHER** monsieur Stéphane Beaulieu à titre de personne salariée temporaire au poste de journalier aux travaux publics, à compter du 3 mai 2021 jusqu’au 17 septembre 2021 aux termes et conditions établis à la convention collective de la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

Avis de motion et dépôt du projet de règlement #878-21 décrétant des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire et du remplacement de la conduite d'aqueduc sur le chemin des Cailles et un emprunt de 155 000\$ afin d'en acquitter le coût

Avis de motion est par la présente donné par Claude Brunet à l'effet qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine assemblée, un règlement portant le numéro 878-21 concernant des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire et le remplacement d'une conduite d'aqueduc sur le chemin des Cailles et un emprunt de 155 000\$ afin d'en acquitter le coût.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement #876-21 concernant le contrôle animalier sur le territoire de la municipalité de Piedmont

Avis de motion est par la présente donné par Daniel Houde à l'effet qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine assemblée, un règlement portant le numéro 876-21 concernant le contrôle animalier sur le territoire de la municipalité de Piedmont.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

TRAVAUX PUBLICS

Informations par le conseiller responsable, monsieur Claude Brunet

Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'un excavateur

Le sujet a été retiré par manque de soumissionnaires.

13583-0521

Résolution – Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'un camion porteur 6 roues avec chasse-neige et benne en U

ATTENDU que la Municipalité a procédé par appel d'offres en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (S.E.A.O.) # TP-320-2021-01 pour la fourniture d'un camion porteur 6 roues avec chasse-neige et benne en U;

ATTENDU qu'un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres;

Soumissionnaires	Montant taxes incluses
Les Équipements Lourds Papineau	264 777.09\$

ATTENDU les garanties optionnelles pour le moteur, la transmission et les essieux;

ATTENDU que le soumissionnaire les Équipements lourds Papineau est conforme;

Il est proposé par Claude Brunet, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**OCTROYER** le contrat au soumissionnaire Les Équipements Lourds Papineau pour la fourniture d'un camion porteur 6 roues avec chasse-neige et benne en U au coût de 264 777.09 \$, taxes incluses et pour les garanties optionnelles pour le moteur, la transmission et les essieux au montant de 4 001.13\$, taxes incluses

conformément à la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offre # TP-320-2021-01. Cette dépense sera assumée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de 5 ans à compter de 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13584-0521

Résolution - Acquisition d'une remorque 25 pieds pour excavateur

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire l'acquisition d'un excavateur;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'acquérir une remorque avec plancher de 25 pieds pour le transport de l'excavateur;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à deux (2) fournisseurs de lui soumettre des prix;

Soumissionnaires	Montant (Taxes incluses)
Attaches remorques Labelle	37 973.07\$
Attaches Ethier inc.	32 078.03\$

Il est proposé par Claude Brunet, appuyé par Pierre Salois et résolu d'**ACCEPTER** la soumission de l'entreprise Attaches Éthier inc. au montant de 27 900 \$ plus les taxes applicables pour l'acquisition d'une remorque modèle TAG-ALONG avec plancher de 25 pieds.

QUE la municipalité **AUTORISE** que la présente dépense soit acquittée par le fonds de roulement sur une période de 5 ans à compter de 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13585-0521

Résolution – Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglaceage

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglaceage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglaceage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par Claude Brunet, appuyé par Pierre Salois et résolu :

- QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;
- QUE la Municipalité de Piedmont confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2020-2021-2022;
- QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;
- QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication de contrats;
- QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2020- 2021-2022, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ;
- QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13586-0521

Résolution - Réalisation d'un stationnement sur le chemin du Pont

ATTENDU le manque de stationnement sur le chemin du pont causé par un fort achalandage au parc du chemin du pont et aux commerces ;

ATTENDU la possibilité technique d'implanter un stationnement en élargissant la rue sur une largeur de 3 mètres sur 50 mètres de long du côté sud-est de la rue ;

ATTENDU l'évaluation du coût des travaux par le directeur des travaux publics par intérim, travaux qui seront réalisés en régie à l'exception du pavage ;

ATTENDU que le cout exact des travaux de pavage sera connu au terme d'un appel d'offre à être publié pour réaliser plusieurs travaux de pavage sur le territoire de la municipalité.

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics par intérim à réaliser les travaux pour la confection d'un stationnement sur rue selon les paramètres joints à la présente résolution. Le coût de ces travaux sera défrayé au surplus libre tel que prévu au plan triennal d'immobilisations jusqu'à concurrence de 30 000 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME

Informations par la conseillère responsable, madame Pascale Auger

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 15 avril 2021

13587-0521

Résolution – Autorisation de signature d'une transaction avec la Fiducie Benoit Dumoulin

ATTENDU les constats d'infractions no 2020-00010, 2020-00011, 2020-00013 et 2020-00014 émis à la Fiducie Benoit Dumoulin ;

ATTENDU la proposition de règlement de la Fiducie Benoit Dumoulin datée du 9 avril 2021;

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**AUTORISER** la direction à signer la transaction dont les modalités ont été soumises par Fiducie Benoit Dumoulin à l'avocate représentant la municipalité, Me Stéphanie Provost, le 9 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demandes d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

13588-0521

Résolution - PIIA – 2021-0025 – Lot 5 002 273, chemin des Faucons (Zone R-2-202) – Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale isolée correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure 2021-0035 pour la présence de toits plats a été déposée;

ATTENDU QUE le revêtement des murs extérieurs est composé de maçonnerie de pierre de couleur grise, de panneaux de fibrociment gris pâle et tôle de couleur « brun foncé »;

ATTENDU QUE le revêtement de la toiture est composé de tôle d'acier de couleur « bleu acier » et que la cheminée et les bas murs encadrant le garage sont également composés de maçonnerie de pierre de couleur grise;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13589-0521

Résolution – PIIA – 2021-0026 – 250, chemin de la Montagne (Zone R-2-202) – Modification des couleurs du revêtement extérieur et toiture

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur (murs) et l'ajout du revêtement de toiture correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement des murs extérieurs est composé du même matériau, soit du crépi de couleur grise et que le contour des fenêtres et le haut du mur (pignon) sont de couleur bleu-marine;

ATTENDU QUE la couleur du revêtement de la toiture sera « fusain »;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour le remplacement du revêtement des murs extérieurs et la nouvelle toiture des deux duplex jumelés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13590-0521

Résolution – PIIA – 2021-0027 – 258, chemin du Bois (Zone R-1-229) – Construction d'un garage détaché

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un garage détaché correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur des murs sera en Maibec de couleur blanche comme la résidence;

ATTENDU QUE le revêtement de la toiture sera composé de bardeaux d'asphalte noirs ;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour le garage détaché.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13591-0521

Résolution – PIIA – 2021-0028 – 269, chemin Beaulne (Zone R-1-229) – Changement de couleur rampes et balustres de la galerie avant

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le changement de couleur des rampes et balustres de la galerie avant correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QU'un permis a déjà été délivré pour les rénovations extérieures en juillet 2020, soit le permis #2020-00132;

ATTENDU QUE la couleur de la rampe et des balustres avait été changée du bleu existant au « gris brume »;

ATTENDU QU'après avoir exécuté les travaux extérieurs, les requérants en sont venus à la conclusion que la rampe et des balustres ne devaient pas être « gris brume » comme la couleur du revêtement extérieur de Canexel du bâtiment principal, mais plutôt de couleur blanche comme les moulures, les portes et les fenêtres;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Pierre Salois et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour le changement de couleur des rampes et balustres de la galerie avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13592-0521

Résolution – PIIA – 2021-0029 – 299, chemin Beaulne (Zone R-1-232) – Changement de revêtement extérieur, toiture, fenêtres et galerie du bâtiment principal ainsi que la construction d'un garage détaché

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le changement de revêtement extérieur, de la toiture, des fenêtres et de galerie du bâtiment principal ainsi que la construction d'un garage détaché correspondent aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le changement de 3 fenêtres thermos, les soffites et fascias en aluminium noir et que la rampe de la galerie est remplacée par une rampe de même couleur;

ATTENDU QUE le revêtement de la toiture est constitué du matériau *Everest* de couleur « noir Cobalt »;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur des murs du garage détaché est composé de clins de bois vertical comme le bâtiment principal;

ATTENDU QUE le revêtement de la toiture du garage détaché est en bardeaux d'asphalte comme le bâtiment principal;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour le revêtement extérieur des murs, les fenêtres, la toiture et la galerie de la résidence unifamiliale isolée ainsi que la construction du nouveau garage détaché.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13593-0521

Résolution – PIIA – 2021-0031 – 585, boulevard des Laurentides (Zone C-3-254) – Enseignes sur poteaux et posées à plat sur le bâtiment « Commerces Lacena et BLVD Céramique et robinetterie »

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les enseignes sur poteaux et celle posée à plat sur le bâtiment correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE l'enseigne sur poteaux d'une superficie de 4,26 m² permet aux commerces « Lacena » et « BLVD Céramique et robinetterie » de s'annoncer;

ATTENDU QUE l'enseigne posée à plat sur le bâtiment d'une superficie de 0,96 m² permet d'identifier l'entreprise « BLVD Céramique et robinetterie »;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Claudette Laflamme et résolu d'**ACCEPTER** pour l'enseigne sur poteaux et celle posée à plat sur le bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution – PIIA – 2021-0033 – 770, boulevard des Laurentides (Zone C-1-208) – Changement des enseignes de pré-menu et menu du service à l’auto «Tim Horton’s»

13594-0521

ATTENDU QUE le plan d’implantation et d’intégration architecturale pour le changement des enseignes de pré-menu et menu du service à l’auto correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE l’enseigne sur socle de pré-menu possède une superficie 0,67 m²;

ATTENDU QUE l’enseigne sur socle de menu totalise une superficie de 2,00 m²;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d’urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Daniel Houde et résolu d’**ACCEPTER** la demande déposée pour le changement des enseignes de pré-menu et menu du service à l’auto.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

13595-0521

Résolution – PIIA – 2021-0034 - Lot 5 198 198 (terrain 29), Havre des falaises (Zone C-1-208) – Construction d’une nouvelle résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le plan d’implantation et d’intégration architecturale pour la construction nouvelle d’une résidence unifamiliale isolée correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement des murs extérieurs du bâtiment principal sera en Maibec fini brossé de couleur « Sanbanks 068 » joints en « V » (vertical et horizontal) et de la pierre *Ariscraft Forteresse* de couleur « gris brunante »;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de la toiture du bâtiment principal sera en métal émaillé de couleur « noir Titane »;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d’urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d’**ACCEPTER** la demande déposée pour la construction d’une nouvelle résidence unifamiliale.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

13596-0521

Résolution – PIIA – 2021-0037 – 485, boulevard des Laurentides (Zone C-4-123) – Reconstruction d’un garage détaché et construction d’un poulailler «Café boulangerie – Merci la Vie »

ATTENDU QUE le plan d’implantation et d’intégration architecturale pour la reconstruction d’un bâtiment accessoire et la construction d’un poulailler correspond aux objectifs et critères du règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE la demande de PPCMOI en date du 14 août 2018 pour l’implantation du commerce boulangerie-café *Merci la vie* et la reconstruction du bâtiment accessoire avec un poulailler a été déposée;

ATTENDU QUE la superficie au sol du bâtiment accessoire n’excède pas celle du garage détaché qui a été démoli;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur du bâtiment accessoire sera en pruche et s’harmonise avec l’abri à bois existant;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de la toiture sera constitué de tôle vissée noire.

ATTENDU QUE les poules auront un accès à l'extérieur du poulailler et qu'une clôture sera installée afin de ceinturer cet enclos extérieur;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** la demande déposée pour le bâtiment accessoire-poulailler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demande de dérogation mineure

13597-0521

Résolution – Dérogation mineure - 2021-0035 – Lot 5 002 273, chemin des Faucons (Zone R-2-202) – Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale

ATTENDU QU'une demande de PIIA 2021-0025 pour des travaux de rénovation extérieure a été déposée;

ATTENDU la présence de toits plats;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme juge que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice à la personne qui en fait la demande;

ATTENDU QUE les toits plats sont principalement situés en cour arrière, donc non visible du chemin et que le comité consultatif d'urbanisme juge que par conséquent il y aura peu d'impact visuel et sur les propriétés voisines;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande de dérogation mineure pour :

- Autoriser la présence de toits plats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENVIRONNEMENT

Informations par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte;

FINANCES

Informations par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme

LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR

Informations par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde;

13598-0521

Résolution - Offre de services – Infographie/Graphisme/Production pour panneaux circuit historique

ATTENDU les célébrations du 100^e anniversaire de la municipalité de Piedmont en septembre 2023;

ATTENDU la subvention obtenue dans le cadre du Programme Fonds régions et ruralité de la MRC des Pays-d'en-Haut 2020-2021 ;

ATTENDU l'offre de services de Effigiart pour l'infographie, le graphisme et la production de panneaux pour le circuit historique;

Il est proposé par Diane Jeannotte, appuyé par Claudette Laflamme et résolu que la municipalité de Piedmont **ACCEPTE** l'offre de services de Effigiart pour l'infographie, le graphisme et la production des panneaux pour le circuit historique au montant de 9 226.74\$ taxes incluses tel que décrit dans son offre de services no.1210 datée du 28 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PIEDMONT/SAINT-SAUVEUR

Informations par le conseiller responsable, monsieur Pierre Salois

13599-0521

Résolution - Autorisation – Abrogation de règlements d'emprunt – Régie d'assainissement des eaux usées (RAEU)

ATTENDU l'entente intermunicipale relativement à la gestion des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts conclue le 21 octobre 1993, laquelle établit la création d'une Régie à titre de mode de fonctionnement de cette entente;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts a adopté, le 29 avril 2019, le Règlement d'emprunt 5-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 438 342 \$ pour la réfection et l'amélioration du système de dégrilleur à la station de pompage;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 22 août 2019;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté le 16 octobre 2019 le Règlement d'emprunt 7- 2019 décrétant une dépense et un emprunt de 295 280 \$ pour le remplacement des rideaux séparateurs et des poteaux d'ancrages dans les étangs;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 18 décembre 2019;

ATTENDU QUE ces emprunts ne sont plus utiles à la Régie et qu'il est nécessaire de les abroger;

ATTENDU QUE la Municipalité doit donner son approbation à une telle abrogation;

Il est proposé par Pierre Salois, appuyé par Claudette Laflamme et résolu : QUE la Municipalité de Piedmont **APPROUVE** le Règlement 8-2021 abrogeant les règlements d'emprunt 5-2019 et 7-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Informations par le conseiller responsable, monsieur Pierre Salois

INFORMATIONS DIVERSES

VARIA

Résolution – Signature de l'«Entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle»

13600-0521

ATTENDU QUE le ministre, le DPCP et la Ville ont convenu de tenir un projet pilote d'une durée de deux ans par lequel la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle et la Sûreté du Québec ont accepté de collaborer pour traiter certaines infractions criminelles sommaires et que ce projet a fait l'objet d'une entente formelle entre les parties susmentionnées approuvée par le décret 487-2014 du 3 juin 2014 ;

ATTENDU QUE ce projet pilote s'est avéré concluant pour les parties à l'entente ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 7.2 de l'entente prescrit qu'à son échéance, les parties ont renouvelé à plusieurs reprises celle-ci aux mêmes conditions ou pour tout autre terme dont elles ont convenu ;

ATTENDU QUE l'entente en cours prendra fin le 30 juin 2021 et que les parties souhaitent procéder à la signature d'une nouvelle entente et ce pour un terme de dix ans;

Il est proposé par Pierre Salois, appuyé par Claudette Laflamme et résolu de **SIGNER** l'entente entre le ministre, le DPCP et la Municipalité de Piedmont pour le traitement de certaines infractions sommaires à la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle ;

D'AUTORISER la mairesse à signer l'« Entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle » dont le texte sera substantiellement conforme à celui-joint en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13601-0521

Résolution - Demande de libération de garantie financière – Le Millésime phase 2

ATTENDU la garantie bancaire obtenue le 21 octobre 2020 par la Caisse Desjardins de Sault-au-Récollet au montant de 713 033.79\$;

ATTENDU la recommandation de paiement 02 et de la réception provisoire des travaux émise le 26 février 2021 par la firme FNX-innov;

ATTENDU la réception des quittances attestant les paiements relatifs à l'exécution des travaux de l'étape 1 conformément à l'article 7 du protocole d'entente intervenu le 22 octobre 2020 entre la Municipalité et Le Millésime inc.;

ATTENDU la validation de conformité à la CNESST ;

ATTENDU l'état de situation de la Commission de la construction du Québec et l'attestation de Revenu Québec ;

Il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Diane Jeannotte et résolu de **LIBÉRER** la garantie financière de Millésime inc, phase 2 au montant de 521 031.98\$ laissant un solde qui doit être conservé par la Municipalité au montant de 191 001.81\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal recevra les questions des citoyens par courriel à l'adresse mairie@piedmont.ca.

13602-0521

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h10 considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés,

il est proposé Pierre Salois, appuyé par Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NATHALIE ROCHON
Mairesse

SYLVIE DUPUIS
Directrice générale adjointe

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*.

NATHALIE ROCHON
Mairesse